

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Première session

Genève, 25 – 29 octobre 2010

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ÉLABORATION DE LA NORME XML4IP DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. À la huitième session de l'ancien Groupe de travail des normes et de la documentation (SDWG), tenue en mars 2007, le SDWG était convenu de créer la tâche n° 41, intitulée "Établir une proposition relative à un dictionnaire d'éléments communs internationaux (ICE), ainsi que des schémas et DTD types en XML pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels" (voir le paragraphe 64 du document SCIT/SDWG/8/14).
2. L'Équipe d'experts XML4IP qui a été créée pour mener à bien la tâche n° 41 réunit actuellement 56 membres de 22 offices de propriété industrielle. Elle utilise le forum électronique pour ses délibérations mais tient également des réunions physiques pour progresser plus rapidement.
3. L'année dernière, l'Équipe d'experts XML4IP a tenu deux réunions, l'une en octobre 2009 et l'autre en mai 2010. Au cours de ces deux réunions, l'équipe d'experts a établi les fondations de la norme XML4IP. En octobre 2009, elle a élaboré les objectifs et la portée provisoire de la norme XML4IP, le projet de structure de cette norme et le calendrier indicatif des travaux.
4. À sa réunion de mai 2010, l'Équipe d'experts XML4IP a examiné les points suivants :
 - questions relatives à l'utilisation des normes en XML ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI dans les offices de propriété industrielle;
 - règles et conventions de conception;
 - justification de la norme XML4IP, y compris ses objectifs et sa portée;
 - méthodologies pour le recensement des éléments communs internationaux;

- élaboration des schémas en XML pour les éléments communs internationaux; et
 - compatibilité avec les normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI.
5. L'ordre du jour, la liste des participants, le compte rendu des réunions de l'équipe d'experts et les exposés présentés à cette occasion peuvent être consultés sur le site Web de l'Équipe d'experts XML4IP, à l'adresse <http://www.wipo.int/cws/en/taskforce/xml4ip/background.htm>.
6. Depuis la réunion de mai 2010, l'Équipe d'experts XML4IP a examiné les questions suivantes en vue de l'établissement de propositions relatives à une nouvelle norme XML4IP de l'OMPI :
- structure de la norme XML4IP,
 - dictionnaire de données de propriété industrielle,
 - règles et conventions de conception,
 - schémas pour les éléments communs internationaux, et
 - calendrier provisoire du projet XML4IP.
7. Toutes les questions susmentionnées sont encore en cours d'examen. Un aperçu des discussions sur chacun de ces points figure ci-après afin de rendre compte de l'état d'avancement de l'élaboration de la norme XML4IP.

JUSTIFICATION DE LA NORME XML4IP

8. La norme ST.36 de l'OMPI préconise l'utilisation de DTD en XML pour le traitement de l'information en matière de brevets depuis 2004. Toutefois, dans les technologies XML, les DTD ont désormais été remplacées par des schémas, qui sont plus puissants. Dans le secteur privé, la plupart des nouvelles normes en XML sont fondées sur la technologie des schémas. Celle-ci est également mieux prise en charge par les vendeurs commerciaux. C'est pourquoi il est prévu que tous les travaux futurs se fondent sur les schémas en XML et que, lorsque c'est possible, les DTD actuelles soient converties en schémas. À cet égard, les normes ST.66 et ST.86 de l'OMPI ont adopté la technologie des schémas en XML pour traiter respectivement l'information relative aux marques et l'information relative aux dessins et modèles industriels.
9. À sa huitième session tenue en mars 2007, l'ancien SDWG a examiné les méthodes permettant d'assurer une harmonisation des différentes ressources en XML pour les trois catégories de droits de propriété industrielle qui soit suffisante pour répondre aux besoins des États membres de l'OMPI. L'équipe d'experts XML4IP s'attache donc à établir une proposition d'harmonisation et d'unification du vocabulaire en XML pour faciliter l'échange d'information sur les trois catégories de droits de propriété industrielle et l'interfonctionnement entre les offices.
10. Les avantages escomptés de la norme XML4IP sont les suivants :
- utilisation d'un vocabulaire commun pour les trois catégories de droits de propriété industrielle;
 - règles de conception alignées sur la pratique actuelle du secteur privé;

- réduction des besoins des offices de propriété industrielle en matière de maintenance des infrastructures et du système de traitement des DTD; et
- possibilité de régler des questions qui se posent dans la mise en œuvre des normes ST.36, ST.66 et ST.86, concernant notamment les règles de conception, la documentation et les définitions d'éléments.

OBJECTIFS DE LA NORME XML4IP

11. À sa réunion de mai 2010, l'Équipe d'experts XML4IP a établi à titre provisoire les objectifs suivants pour la norme XML4IP :
 - a) Facilitation de l'échange de données en XML entre offices de propriété industrielle
 - b) Harmonisation des structures de données entre les trois catégories de droits de propriété industrielle
 - règles et principes de traitement des structures de données communes aux différentes catégories de droits de propriété industrielle
 - règles et principes de traitement des structures de données propres à une catégorie de droits de propriété industrielle
 - c) Optimisation des possibilités de conversion des données à partir des normes ST.36, ST.66 et ST.86
 - formatage au format XML4IP, y compris l'établissement de règles de conversion entre les normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI et la norme XML4IP
 - d) Facilitation de la mise en œuvre des normes en XML au sein des offices de propriété industrielle
 - règles et principes de traitement des structures de données propres aux différents offices de propriété industrielle (non normatifs)

PORTÉE DE LA NORME XML4IP

12. L'Équipe d'experts XML4IP est également convenue de la portée provisoire ci-après pour la norme XML4IP :

“La norme ML4IP préconise l'utilisation de ressources en XML (eXtensible Markup Language) pour le dépôt, la publication, le traitement et l'échange d'information en matière de propriété industrielle de toutes catégories (brevets, marques et dessins et modèles industriels). La norme XML4IP vise à remplacer (ou compléter) les normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI, qui préconisent l'utilisation de ressources en XML pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, respectivement. Toutefois, les normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI continueront de coexister avec la norme XML4IP pendant un certain temps.”
13. L'Équipe d'experts XML4IP n'est pas encore parvenue à un consensus sur la question de savoir si la norme XML4IP devait remplacer ou compléter les normes ST.36, ST.66 et ST.86. Elle a toutefois reconnu qu'une période de transition serait nécessaire dans un cas comme dans l'autre.

ÉLÉMENTS PROVISOIRES DE LA NORME XML4IP

14. L'Équipe d'experts XML4IP examine actuellement la structure de la norme XML4IP, qui est constituée d'un élément principal (corps de la norme) et de sept annexes, comme indiqué ci-après. Ces structures s'inspirent des normes actuelles de l'OMPI, en particulier les normes ST.36 et ST.66, ainsi que des normes en XML du secteur privé. Les annexes peuvent contenir un ou plusieurs appendices. La norme XML4IP est provisoirement constituée des éléments suivants :
- Corps de la norme XML4IP;
 - Annexe I : règles et conventions de conception;
 - Annexe II : dictionnaire de données de propriété industrielle;
 - Annexe III : schéma de la norme XML4IP;
 - Annexe IV : spécification technique du schéma;
 - Annexe V : principes d'application du schéma;
 - Annexe VI : principes et règles de conversion et de rétrocompatibilité; et
 - Annexe VII : principes et règles en matière de conformité.

CORPS DE LA NORME XML4IP

15. L'Équipe d'experts XML4IP a brièvement examiné l'esquisse de l'élément principal de la norme, qui peut comprendre la portée et les spécifications opérationnelles (objectifs) de la norme XML4IP, les recommandations de principe et l'utilisation et la description des annexes. L'élément principal sera tributaire des annexes. C'est pourquoi l'équipe d'experts est convenue d'examiner le contenu spécifique du corps de la norme une fois que les projets d'annexes auront été établis.
16. Afin de faciliter l'établissement d'un projet de norme XML4IP de l'OMPI, le Bureau international propose de réserver le numéro de norme ST.96 pour la nouvelle norme XML4IP.

RÈGLES ET CONVENTIONS DE CONCEPTION

17. Les règles et conventions de conception constitueront l'une des fondations de la norme XML4IP. Elles visent à établir une série complète de règles et de conventions pour la création des schémas et instances XML afin de faciliter l'échange de données entre offices de propriété industrielle. Ces offices peuvent également s'inspirer de ce document pour élaborer leurs propres règles de conception internes. Dans les normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI, les règles de conception font partie du corps de la norme. En revanche, dans la norme XML4IP, ces règles et conventions feront partie d'une annexe distincte.
18. L'Équipe d'experts XML4IP a révisé plusieurs fois les règles et conventions de conception et, au moment de l'établissement du présent document, elle examinait la version 0.6 de ce projet. Les règles et conventions de conception comprennent quatre sections (introduction, règles de conception générales, règles de conception du schéma et règles de conception des instances) et prévoient plus de 110 règles assorties d'explications.

DICIONNAIRE DE DONNÉES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

19. Le dictionnaire de données de propriété industrielle est le vocabulaire de la norme XML4IP, comme l'annexe C de la norme ST.36 (éléments communs internationaux) et l'appendice A des normes ST.66 et ST.86 (dictionnaire XML).
20. Le dictionnaire est constitué d'une série d'éléments de données utilisés dans l'information en matière de propriété industrielle. La série d'éléments de données est appelée éléments communs de propriété industrielle (Industrial Property Common Components-IPCC). Les IPCC sont principalement définis pour l'échange de données entre offices de propriété industrielle. Toutefois, certains IPCC peuvent également être définis pour les communications entre les offices de propriété industrielle et les déposants. Les IPCC comprennent les éléments suivants :
 - Éléments communs centraux (Common Core Components-CCC) : les CCC sont utilisés pour les trois catégories de droits de propriété industrielle ou par paires, à savoir brevets-marques, brevets-dessins et modèles et marques-dessins et modèles.
 - Éléments communs aux brevets (Common Patent Components-CPC) : les CPC sont utilisés uniquement dans les opérations relatives aux brevets. Certains CPC sont issus des CCC.
 - Éléments communs aux marques (Common Trademark Components-CTC) : les CTC sont utilisés uniquement dans les opérations relatives aux marques. Certains CTC sont issus des CCC.
 - Éléments communs aux dessins et modèles (Common Design Components-CDC) : les CDC sont utilisés uniquement dans les opérations relatives aux dessins et modèles industriels. Certains CDC sont issus des CCC.
21. L'Équipe d'experts XML4IP examine également le projet de dictionnaire de données de propriété industrielle, qui contient des entrées du projet relatif aux CCC, à savoir nom, adresse, annuaire, paiement, signature, citation et image.

SCHÉMAS XML4IP

22. Les schémas XML4IP constitueront une autre fondation de la norme. Ils seront constitués de la série de schémas en XML pour les CCC, les CPC, les CTC et les CDC, appelés respectivement schémas CCC, schémas CPC, schémas CTC et schémas CDC. Ces schémas seront utilisés pour l'échange de données entre les offices de propriété industrielle et réutilisés pour l'établissement des schémas internes des offices.
23. L'Équipe d'experts XML4IP a élaboré et examiné les projets de schémas en XML pour le nom, l'adresse, l'annuaire, la méthode de paiement, la signature, la citation et l'image. Une fois les CPC, CTC et CDC définis, l'Équipe d'experts élaborera les schémas en XML pour ces éléments.

PRINCIPES ET RÈGLES DE CONVERSION ET DE RÉTROCOMPATIBILITÉ

24. L'Équipe d'experts XML4IP est convenue de la nécessité de prévoir dans la nouvelle norme des règles de rétrocompatibilité entre la norme XML4IP et les normes ST.36, ST.66 ou ST.86 actuelles de l'OMPI, car ces normes sont déjà utilisées dans certains offices de propriété industrielle. Les principes et règles en matière de rétrocompatibilité faciliteront la tâche des offices de propriété industrielle s'agissant de convertir leurs instances XML conformes aux normes ST.36, ST.66 ou ST.86 en instances XML conformes à la norme XML4IP. Ils inciteront les offices de propriété industrielle à adopter la nouvelle norme XML4IP.
25. L'Équipe d'experts XML4IP est également convenue que la nouvelle norme ne devrait pas prévoir de principes ou de règles en matière de compatibilité ultérieure, pour la conversion des instances XML conformes à la norme ST.36, ST.66 ou ST.86 en instances XML conformes à la norme XML4IP. L'équipe d'experts recommande que la question de la comptabilité ultérieure soit examinée, si besoin, par les équipes d'experts chargés des normes ST.36, ST.66 et ST.86.

SPÉCIFICATION TECHNIQUE DU SCHÉMA

26. La spécification technique du schéma constitue la documentation technique relative au schéma XML4IP. Elle vise à aider les offices de propriété industrielle à mieux appréhender le contenu et la structure des schémas.

PRINCIPES D'APPLICATION DU SCHÉMA

27. Les principes d'application du schéma visent à aider les offices de propriété industrielle à élaborer leurs propres schémas sur la base des schémas XML4IP. Ils sont censés favoriser l'harmonisation des pratiques de mise en œuvre des schémas XML.

PRINCIPES ET RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

28. Une fois les schémas XML mis au point par un office de propriété industrielle, notamment pour l'échange de données avec d'autres offices, celui-ci devra vérifier qu'ils sont conformes à la norme XML4IP. Les principes et règles en matière de conformité visent à encadrer et à faciliter la procédure de validation.

PROPOSITION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA TÂCHE N° 41

29. Compte tenu du changement de technologie XML et de l'absence de DTD dans la nouvelle norme (voir le paragraphe 14), le Bureau international propose de réviser la tâche n° 41 (voir le paragraphe 1). Le nouveau libellé de la tâche n° 41 serait le suivant : "Tâche n° 41 : Établir, pour adoption en tant que norme de l'OMPI, une recommandation relative à l'utilisation de ressources en XML (eXtensible Markup Language) pour le dépôt, le traitement, la publication et l'échange d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels".

CALENDRIER PROVISOIRE DU PROJET XML4IP

30. Le Bureau international propose le calendrier provisoire ci-après pour l'établissement de la proposition finale relative à la nouvelle norme XML4IP :
- Octobre 2010 : réunion de l'Équipe d'experts XML4IP au cours de la première session du CWS;
 - Décembre 2010 : diffusion par le Bureau international d'un avant-projet concernant la nouvelle norme, comprenant un projet d'élément principal et tous les projets d'annexes décrits au paragraphe 14;
 - Février – août 2011 : élaboration de schémas supplémentaires et révision des projets d'élément principal et d'annexes; et
 - Deuxième session du CWS, en 2011 : l'Équipe d'experts XML4IP soumet une proposition finale de norme XML4IP pour examen et approbation par le CWS.

31. *Le CWS est invité*

- a) à prendre note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts XML4IP et du rapport du responsable de l'Équipe d'experts figurant dans le présent document;*
- b) à adopter le numéro de norme ST.96 pour la nouvelle norme XML4IP, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 16; et*
- c) à approuver la modification de la tâche n° 41 conformément à la proposition figurant au paragraphe 29.*

[Fin du document]